

DECLARATION
DE LA DELEGATION DU SENEGAL
A LA SEANCE DE LA REUNION INTERGOUVERNEMENTALE
PREPARATOIRE A LA QUINZIEME SESSION DE LA COMMISSION DU
DEVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES CDD15

CONSACREE AU THEME DU
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

NEW YORK, 27 FEVRIER 2007

Monsieur le Président,

Tout en appuyant la position du Groupe de 77 et de la Chine, présentée par le Distingué Représentant du Pakistan, mon pays voudrait ajouter quelques observations suivantes :

Il est clair que dans les pays en développement, l'urgence liée à l'amélioration des conditions de vie des populations peut conduire à des choix technologiques destructrices de l'environnement. Il est donc essentiel de mener des campagnes de sensibilisation auprès de toutes les couches de la population, en vue de les amener à concilier la préservation de la nature et une activité génératrice de revenu, non polluante et privilégiant une gestion durable des ressources naturelles.

Cette campagne de sensibilisation demeure également nécessaire dans le processus de mise en conformité des industries existantes avec les normes respectant l'environnement. L'appropriation de telles normes par les industries et par les principaux acteurs du secteur industriel, doit s'accompagner de mesures incitatives de manière générale et, en particulier, d'un appui financier conséquent. Il est donc important de soutenir les pays en développement à mobiliser des ressources financières exceptionnelles.

Le Sénégal est entrain de mettre en œuvre une Politique de Redéploiement Industriel (PRI), reposant sur trois niveaux :

1. un rééquilibrage spatial et territorial des implantations industrielles du pays, actuellement fortement concentrées autour de la capitale, basé sur la valorisation optimale des ressources nationales et permettant l'atténuation de l'exode des populations rurales;
2. une promotion de nouveaux secteurs porteurs reposant sur des technologies propres permettant de garantir la compétitivité et la durabilité sur le marché mondial.
3. enfin un renforcement des capacités managériales, nécessaire pour la promotion d'industries compétitives à haute productivité et en conformité avec les normes liées au respect de l'environnement.

Les implantations nouvelles s'inscriront dans une logique de développement durable si des appuis – tant financiers, techniques, technologiques que humains- accompagnent les investissements, en vue d'un accès optimal à des technologies propres.

Un accent particulier mérite d'être porté sur l'entrepreneuriat, particulièrement dans la création des petites et moyennes entreprises / industries, qui s'accompagne souvent d'approches innovatrices pour l'émergence d'activités économiques pérennes et propres au niveau régional et local.

Un autre point important et essentiel pour la création des richesses est l'accès aux marchés des pays développés.

Si nous mettons nos industries aux normes requises et prenons la ferme résolution de n'accueillir que des implantations fondées sur des technologies propres sans accès équitable aux marchés les plus solvables, nos engagements ne seront pas durables. Un partenariat équitable est donc une condition sine qua none pour l'atteinte des objectifs que nous devons nous fixer durant la quinzième session de la Commission du Développement Durable.